



INFORMATION IMPORTANTE
RENTREE SCOLAIRE 2025-2026
NOUVEAUX UTILISATEURS Restaurants scolaires
(Restaurant scolaire Vaulion, Restaurant scolaire Vallorbe)

Vallorbe, le 27 juin 2025

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Dès la rentrée d'août 2025, le restaurant scolaire de Vaulion accueillera les élèves de 7-8P des communes du Vallon du Nozon y compris les élèves forains de Vaulion en deux services. Sur demande, et en fonction des places disponibles les enfants de 7-8P domiciliés à Vaulion (localité) peuvent prendre leur repas au restaurant.

Le restaurant de Vallorbe accueillera, les élèves de la 9S à la 11S, domiciliés dans les villages du Vallon du Nozon. Sur demande, et en fonction des places disponibles, les élèves de la 7e à la 11e année, domiciliés à Ballaigues ou à Vallorbe, peuvent prendre leur repas au restaurant.



Les élèves de 7-8P domiciliés à Vallorbe et Ballaigues qui prennent leur repas au restaurant scolaire de Vallorbe, bénéficieront dès la rentrée du 18 août 2025, d'une période de 45 minutes d'études dans une salle de classe surveillée de 11h25 à 12h10 et iront manger ensuite. Silence et tranquillité sont exigés !

Nous vous rappelons qu'un système de gestion de l'accueil parascolaire appelé MonPortail est mis en place par l'AscoVaBaNo pour les repas scolaires.

La gestion des inscriptions et des absences de vos enfants aux repas scolaires et pique-niques ainsi que l'alimentation à l'avance de votre compte personnel sont de votre responsabilité.

Si vous désirez inscrire votre enfant au restaurant scolaire pour la rentrée scolaire d'août 2025 et que c'est votre première fois sur MonPortail, créez dès aujourd'hui, et dans un premier temps, votre identifiant qui vous suivra tout au long de la vie scolaire de votre enfant. Vous effectuerez ensuite une demande d'inscription en ligne pour les restaurants scolaires, même si vous pensez que votre enfant ne mangera qu'occasionnellement à la cantine. Pour cela, rien de plus simple, connectez-vous avec votre smartphone, tablette ou ordinateur, sur <https://ascovabano.monportail.ch>, prenez le temps de visionner les courtes vidéos explicatives et laissez-vous guider. Afin de vous aider en cas de problème, nous restons bien entendu à votre disposition.

Vous pourrez faire cette demande d'inscription dès le 4 août 2025 et dans la mesure du possible avant le 15 août 2025. Vous trouverez sur le site de l'association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et du Vallon du Nozon, dès le 4 juillet 2025, les informations nécessaires pour effectuer votre demande d'accès, ainsi que les règlements des restaurants scolaires, vous indiquant les coûts relatifs aux repas et aux pique-niques (<https://ascovabano.ch/parascolaire-restaurants-scolaire/>).



L'inscription est sans frais tant que l'élève n'a pas consommé un repas ou pique-nique. Dès la première consommation, un montant de Fr. 25.00 sera débité, couvrant les frais administratifs pour l'année scolaire en cours.

Afin d'éviter la circulation et/ou la perte d'argent liquide, le paiement des prestations s'effectuera via un compte personnel alimenté par les parents. Un premier versement minimum de l'équivalent de 4 repas devra être effectué sur votre compte individuel MonPortail - MaCantine (voir règlement sur le site internet de l'association scolaire <https://ascovabano.ch/documents-importants/> **AVANT le 1^{er} repas de votre enfant.**

Les élèves fréquentant les restaurants scolaires seront en possession d'une carte avec un code-barres permettant leur identification. Ces cartes seront distribuées aux enfants durant la première semaine d'école. Dans tous les cas, la lecture de ce code au réfectoire débitera votre compte personnel qui devra être alimenté régulièrement (vous pouvez consulter le solde du compte en tout temps). Si votre compte présente un solde insuffisant, un rappel informatique automatique vous sera adressé par e-mail (données sécurisées).

Toute demande pour une nouvelle carte durant l'année scolaire vous sera facturée CHF 10.--, montant qui sera débité directement du compte.

De plus, si vous acceptez que votre enfant quitte le périmètre scolaire surveillé après le repas (uniquement pour les 9 à 11S au réfectoire scolaire de Vallorbe), nous vous prions de signer et retourner le document ci-joint. **Les enfants de 7-8P ont l'interdiction de sortir du périmètre scolaire (cours des Collèges des 3Vallons et 1915).**

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous recommandons de lire attentivement le règlement.

Nous restons à votre entière disposition en cas de questions et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers parents, nos meilleures salutations.

Au nom de l'AscoVaBaNo

Le Président

Claude Languetin

La secrétaire

Lúcia Recordon

